

Les créations d'associations dans le département

L'évolution annuelle est établie du début juillet à fin juin de l'année suivante. Elle commence donc par un trimestre marqué par une faible intensité de créations (juillet, août et septembre) et se poursuit par trois trimestres (octobre à juin) riches en nouvelles associations, correspondant au rythme de l'activité de la plupart des associations.



Source : Répertoire National des Associations. L'évolution nationale est reconstituée en tendance pour être comparée à l'évolution départementale, à partir de la même base pour l'année 2012-2013.

Le rythme des créations du département, observé depuis l'année repère 2012-2013, est proche des tendances nationales jusqu'en 2018-2019. Sur la période récente, le repli engendré par la crise sanitaire et le premier confinement, au 1^{er} semestre 2020 (2019-2020), est plus prononcé. Après deux années atones, le département enregistre un pic de créations en 2022-2023, année record sur la période.

Objet des créations dans le département

Répartition des créations selon les principaux thèmes	Répartition départementale (en %)	Répartition nationale (en %)
Culture	20,6	22,6
Sport	19,8	16,8
Loisirs	10,8	11,5
Social	7,0	8,5
Amicales - entraide	5,6	8,5
Éducation - formation	6,8	5,1
Économie	7,1	4,9
Santé	5,2	5,0
Environnement	8,7	5,7
Autres ⁽¹⁾	8,4	11,4
Total des créations	100,0	100,0

Les créations traduisent le désir de ceux que l'on peut nommer les *bâtisseurs associatifs*, pour mener à bien un projet collectif. Elles répondent aussi, le plus souvent, aux attentes et aux besoins des habitants.

Dans le département, les créations sont proportionnellement plus nombreuses dans le sport, l'éducation-formation, l'économie et l'environnement.

(1) Patrimoine, défense des droits, communication, activités politiques, logement, recherche...

Source : Répertoire National des Associations sur les trois dernières années (juillet 2020-juin 2023). Traitements R&S.

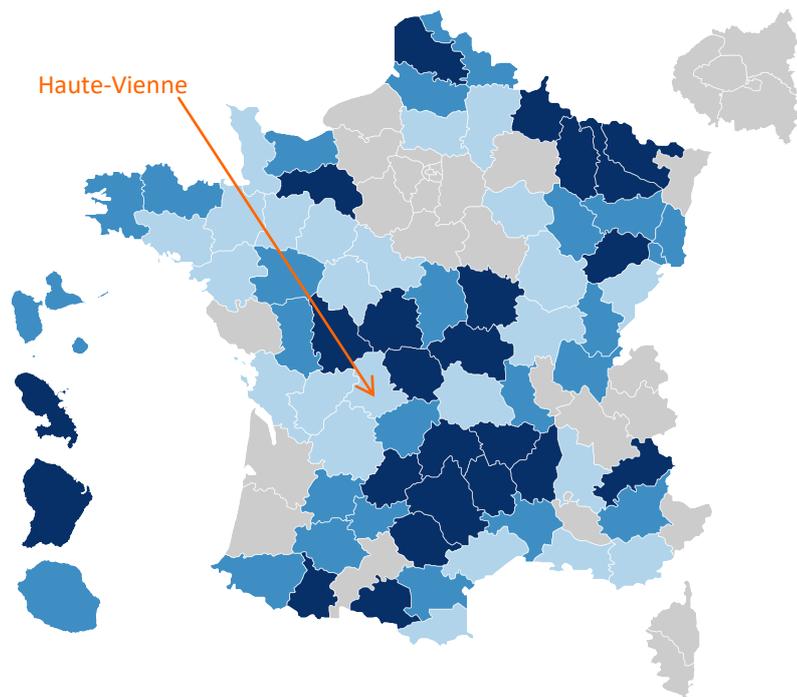
Combien d'associations et de bénévoles dans le département ?

On connaît la date de naissance d'une association mais on connaît rarement la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil. Une prudente fourchette s'appuie sur différentes sources complémentaires dont le Répertoire National des Associations. Elle estime le **nombre d'associations actives** dans le département **entre 8 500 et 9 000**. Elles portent des projets et mènent des actions dans de multiples domaines. Dans le secteur sportif, assez bien identifié et suivi chaque année par l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire, on compte **1 235 clubs** appartenant à des fédérations agréées ayant délivré **94 305 licences**, en 2022.

La question est plus délicate encore concernant le **nombre de bénévoles**. Elle suppose une définition précise et une enquête nationale régulière auprès de la population en âge de s'engager. Tel est l'objet, depuis 2010, de l'enquête triennale IFOP – France Bénévolat – R&S. Le repli brutal observé en 2022, a permis de mesurer les effets de la crise sanitaire. Une enquête IFOP-R&S (janvier 2023) a confirmé un retour progressif à la situation d'avant-crise et permet d'estimer le nombre de bénévoles, dans le département, **entre 80 000 et 85 000**.

L'emploi associatif : un enjeu social et économique fort

Encadrées et soutenues par des bénévoles, **9 290** personnes sont salariées dans les **930** associations employeuses du département. Parmi elles, **454**, soit **49 %** (49 % en moyenne nationale), ont moins de trois salariés, et **36** associations, souvent actives dans le domaine sanitaire et social, comptent plus de cinquante salariés.



Quelle que soit leur taille, ces associations animent les territoires et rendent des services essentiels à la population. Leurs emplois sont précieux, et ils ne se délocalisent pas.

Ils représentent aujourd'hui **9,9 %** des effectifs salariés de l'ensemble du secteur privé du département (9 % en moyenne nationale).



Sources : URSSAF et MSA. Données 2022. Traitement R&S.

Une diversité d'activités

	Répartition départementale (en %)	Répartition nationale (en %)
Enseignement	10,4	11,6
Sport	3,9	4,6
Santé	7,6	7,5
Social	49,8	50,0
Loisirs	1,3	1,2
Culture	3,0	2,3
Autres activités ⁽¹⁾	14,9	12,5
Autres non classées ailleurs ⁽²⁾	9,1	10,2
Total	100,0	100,0

Parmi ces **9 290** salariés travaillant dans les associations du département, on en compte proportionnellement davantage dans la culture, au regard du repère national, et un peu moins dans l'enseignement et le sport.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... (2) Associations répertoriées sous le code APE 9499Z.

Sources : URSSAF et MSA. Données 2022.

Zoom sur le secteur social

Environ un emploi associatif sur deux relève du secteur social et s'adresse à des publics fragiles.

L'hébergement social et l'aide à domicile sont plus développés en Haute-Vienne par rapport aux repères nationaux.

(1) Centres sociaux, aide aux victimes, activités caritatives...

	Répartition départementale (en %)	Répartition nationale (en %)
Hébergement médicalisé	6,3	9,5
Hébergement social	12,4	9,8
Aide à domicile	12,4	7,9
Accueil de personnes âgées	0,6	0,7
Aide par le travail	4,5	7,1
Accueil de jeunes enfants	2,6	2,5
Accueil d'enfants handicapés	1,7	1,3
Accueil d'enfants et d'adolescents	0,4	0,8
Autres actions sociales sans hébergement ⁽¹⁾	8,9	9,3
Ensemble du secteur social	49,8	48,8

Le département dans son contexte

Les effectifs associatifs du département sont rapprochés de l'effectif associatif national, d'une part, et de l'effectif de l'ensemble privé du département, d'autre part. Les évolutions respectives sont présentées dans ce graphique.



Sources : URSSAF et MSA. Les deux courbes sont reconstituées en tendance à partir de 2013 pour être comparées à l'histogramme du département.

L'emploi associatif du département marque le pas, en 2017, de façon plus accentuée qu'au plan national, alors que le secteur privé départemental entame une reprise. Les tendances se rejoignent ensuite, à la baisse sous les effets de la crise sanitaire, puis à la hausse, lors de la reprise dès l'année suivante.

Guid'Asso, réseau national d'appui à la vie locale

Guid'Asso est le fruit d'un travail de co-construction depuis 2017 entre les services de l'État et Le Mouvement Associatif, avec l'intégration dès 2020 des co-animations départementales volontaires. En 2022, une instruction ministérielle acte la mise en œuvre de Guid'Asso à l'échelle nationale.

Guid'Asso, c'est une marque portée par un réseau d'acteurs qui a 4 missions complémentaires pour appuyer les associations :



Guid'Asso, c'est un réseau co-animé entre État & acteurs associatifs, inscrit dans une démarche collective qui se développe en lien étroit avec des partenaires au niveau local, selon les dynamiques territoriales.

Retrouvez l'ensemble des acteurs Guid'Asso de votre territoire sur www.associations.gouv.fr/guid-asso.html.

www.associations.gouv.fr

Des informations pratiques : les démarches, des exemples et des modèles de statuts, de règlements intérieurs, un accès aux formalités en ligne, les points ressources près de chez vous...

Des sources documentaires : informations juridiques et fiscales, guides pratiques, données et publications sur la vie associative, bibliographie...

www.recherches-solidarites.org

Des publications au plan national et régional, avec des sources et une méthodologie identique, autorisant les rapprochements avec celles des départements.

Des enquêtes régulières pour donner la parole aux acteurs associatifs, dirigeants et bénévoles, et informer les pouvoirs publics sur les mesures de soutien les plus adaptées.